



adapei 33

Année 2025

CE N° 2213

22/07/2025

Etablissements :

IME Taussat SESSAD et
UEMA Bassin Arcachon

Poste disponible au :
immédiatement

- ☒ CDI Tps complet
- ☐ CDD Tps complet
- ☐ CDI Tps partiel
- ☐ CDD Tps partiel

ETP

1

Nos avantages !

- Association parentale
- Equipes expertes et engagées
- Convention collective 1966
- Congés supplémentaires
- Plan de formation volontaire et ambitieux
- Application du Ségur
- Dispositif de prévoyance confortable
- CSE dynamique

Envoyer

Lettre de motivation et CV

Matthieu.audoire@adapei33.com



Ensemble, construisons demain

Poste à pourvoir

Directeur d'établissement

Le directeur d'établissement dirige l'établissement dont il a la responsabilité en respectant le cadre associatif défini par la direction générale. Afin d'exercer ses missions, le directeur d'établissement dispose d'une délégation de pouvoir conférée par le directeur général et bénéficie de l'appui des services du siège.

Missions :

1. Pilotage général

- Assure le pilotage général de la structure qui lui est confiée et le management des équipes.
- Décline de manière opérationnelle le projet associatif et assure la mise en œuvre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) dans le respect des prescriptions budgétaires.
- Assure un travail de représentation de l'établissement mais aussi de l'association auprès de l'ensemble des parties prenantes.

2. Accueil et accompagnement des personnes et relations avec les familles

- Définit une organisation permettant d'accueillir les personnes accompagnées et garantit l'effectivité des projets personnalisés pour chaque personne accueillie.
- Représente l'établissement et l'association auprès des familles des personnes accueillies.
- Prononce les flux d'entrées et sorties dans le respect des directives et protocoles en vigueur.

3. Gestion budgétaire, financière et comptable, achats

- Élabore son budget opérationnel et participe à l'élaboration du plan pluriannuel d'investissement.
- Est force de proposition et se doit de mettre en œuvre des process cohérents avec les enjeux propres à son établissement notamment en matière de contrôle interne.

4. Gestion des risques, qualité et démarche d'amélioration continue

- Est garant du respect de la mise en place des outils de la loi n°2002-2 du 2 Janvier 2002
- Pilote et anime la démarche qualité et la gestion des risques auprès de ses équipes.
- Pilote les dispositifs d'évaluation de son établissement et est responsable de leurs résultats.
- Met en œuvre le système de signalement des événements indésirables et garantit le déploiement des actions correctives issues des signalements.

5. Hygiène, sécurité et patrimoine

- Assure la sécurité des biens et des personnes notamment en mettant en œuvre tous les dispositifs de prévention, de maintenance obligatoire et d'assurance.
- S'assure du respect de la confidentialité des données personnelles dans son établissement (usagers, familles, salariés), selon les protocoles en vigueur.

6. Gestion des ressources humaines

- S'assure du déploiement de la politique RH définie à l'échelle de l'association dans le respect des obligations légales, réglementaires et conventionnelles en matière de droit du travail,
- Est garant de l'adéquation des ressources humaines et de son activité,
- Recrute le personnel de sa structure et dispose du pouvoir de l'employeur concernant le droit disciplinaire excepté les procédures de licenciement.
- Est l'interlocuteur des représentants du personnel sur son établissement

Diplôme :

- Diplôme de Niveau II ou Niveau I selon le type d'établissement

Profil cible :

- Connaître le secteur médico-social et ses enjeux
- Maîtriser les principes et outils budgétaires
- Présenter des capacités de synthèse et d'analyse – prioriser les enjeux
- Proposer et mettre en place les conditions visant le pilotage d'une organisation
- Savoir fédérer autour d'un projet
- Utiliser les outils de bureautique et logiciels métier
- Savoir s'inscrire dans une dynamique collective.